



Accès et gestion durable de l'eau agricole au Sénégal

**Note de positionnement de la DyTAES
dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau 2022**

Du 7 février au 15 mars 2022, la **Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES)** a sillonné le pays pour recueillir les recommandations des acteurs locaux, en matière d'accès et de gestion de l'eau productive agricole, une ressource essentielle pour l'agroécologie. Plus de 1 000 personnes ont été consultées dans 14 territoires répartis dans les 6 zones éco-géographiques du Sénégal. En guise de contribution au Forum Mondial de l'Eau, ce document propose une synthèse des problématiques évoquées, des recommandations formulées à l'endroit de l'État et des engagements pris par la société civile et les collectivités territoriales.

L'eau agricole en péril au Sénégal

Les participants consultés par la DyTAES étaient unanimes : **partout au Sénégal, l'agriculture irriguée est pénalisée par la dégradation des ressources en eau**, que ce soit en quantité ou en qualité. Ce phénomène est causé par le changement climatique couplé au surpompage. La dégradation des ressources en eau se manifeste par la baisse des nappes phréatiques superficielles et fossiles, et par leur salinisation par endroit. **Cette diminution de l'accès à l'eau constitue une grave menace pour les agriculteurs et éleveurs**, dans un contexte où l'agriculture doit nourrir une population en forte croissance.



Plus spécifiquement, les populations rencontrées ont pointé :

- Une implication insuffisante des acteurs des territoires dans la gouvernance de l'eau ;
- Un coût très élevé de l'eau productive suite au transfert de la gestion des forages à des sociétés d'affermages (Flex'Eau, Aquatech...) dans le cadre de la réforme de l'eau ;
- Des problèmes récurrents dans la distribution de l'eau ;
- Des pertes liées à des réseaux de distribution d'eau défectueux ;
- Une salinisation des eaux superficielles et souterraines dans le bassin arachidier et en Casamance ;
- Des systèmes d'exhaure non adaptés à la capacité des forages ;
- Des systèmes d'irrigation précaires ;
- Une utilisation non efficace de l'eau, liée à des techniques d'irrigation non-économiques ;
- Un manque d'ouvrages de récupération des eaux de pluies ;
- Un coût élevé des systèmes d'irrigation qui restent souvent hors de portée des exploitations agricoles familiales

Propositions des acteurs locaux

1. Favoriser un accès durable à l'eau pour les populations

1.1. Recommandations pour l'État

- Produire et partager avec les collectivités territoriales des données sur le niveau et la qualité des nappes et sur les besoins en eaux productive agricole et domestique ;
- Mettre en place de nouveaux ouvrages d'exhaure et réfectionner les anciens (puits, forages et mini-forages), en tenant compte des études d'impact environnemental ;
- Installer de nouveaux aménagements hydro-agricoles et réhabiliter les anciens ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour faciliter l'accès des exploitations agricoles familiales à des systèmes d'irrigation (subvention, crédits long terme à faible taux...) ;

- Draguer les cours d'eau pour favoriser la recharge des mares ;
- Prendre des mesures incitatives pour l'utilisation des énergies propres dans les aménagements hydro-agricoles (ex : subvention de kits de pompes solaires et éoliens, exonération des taxes sur les équipements solaires...).

1.2. Engagements de la société civile et des collectivités locales

- Renforcer les capacités des producteurs à évaluer leurs besoins ;
- Assurer le suivi, l'entretien et l'amortissement des ouvrages dans la durabilité (coopérative...) ;
- Sensibiliser les usagers pour un paiement régulier des factures d'eau ;
- Former les usagers sur l'utilisation des énergies renouvelables.

2. Instaurer une gouvernance inclusive et locale de l'eau

2.1. Recommandations pour l'État

- suspendre les contrats d'affermage avec des sociétés étrangères ;
- Réviser la réforme de l'eau et de l'hydraulique rurale et transférer aux collectivités locales la gestion de l'eau ;
- Décentraliser la gestion des ressources à travers la mise en place de cadres de concertation locaux entre usagers pour une gestion intégrée des ressources en eau afin de :
 - o Fixer collectivement le prix de l'eau ;
 - o Favoriser la gestion concertée des ouvrages à l'échelle communautaire ;
 - o Sensibiliser sur la rationalisation des ressources en eau.
- Renforcer les dispositifs de contrôle des normes légales inscrites dans le Code de l'Eau sur l'exploitation des ressources hydrauliques.

2.2. Engagements de la société civile et des collectivités locales

- Mettre en place des comités de gestion de l'eau productive agricole des forages ou périmètres et des cadres de concertation communaux pour la GIRE ;
- Former les membres des comités sur la gestion collective des ressources ;
- Sensibiliser les usagers sur le respect des règles d'utilisation et de gestion des ressources en eau et sur les paiements des redevances ;
- Assurer une gestion transparente et efficace des ressources financières.

3. Promouvoir une gestion durable et une eau de qualité

3.1. Recommandations pour l'État

- Aménager des mares, bassins de rétention, et réservoirs familiaux et scolaires pour la récupération des eaux de pluies ;
- Renforcer les dispositifs de suivi et de contrôle pour lutter contre la pollution des eaux au niveau des industries (études environnementales, respect des normes) ;
- Mettre en place de nouvelles stations d'épuration, de traitement des eaux usées et des boues de vidange mais aussi de redistribution des eaux en direction des zones agricoles ;
- Installer des digues anti-sel.

3.2. Engagements de la société civile et des collectivités locales

- Sensibiliser les usagers sur la rareté de la ressource en eau et sa nécessaire préservation ;
- Renforcer les capacités des producteurs et des productrices sur les techniques d'irrigation et les pratiques agricoles économes en eau (paillage, compostage, embocagement des sites de production heures d'arrosage) ;
- Promouvoir des techniques alternatives et durables pour réduire l'usage des pesticides afin d'améliorer la qualité de l'eau ;
- Former les élèves sur la gestion économe de l'eau dans le cadre des jardins scolaires ;
- Participer aux fonds d'entretien et de maintenance des périmètres irrigués ;
- Améliorer la gestion de l'eau et la maintenance des périmètres irrigués ;
- Promouvoir la Régénération Naturelle Assistée et la pratique du Zaï, deux techniques qui contribuent à une exploitation rationnelle de l'eau.



Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal (DyTAES)

www.dytaes.sn



Dakar, mars 2022